



57^{ième} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 2 – Dialogue interactif sur le rapport du Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar

Intervention de S.E.M. Marc Bichler, Représentant permanent du Luxembourg

9 septembre 2024

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Nous remercions M. Koumjian et toute son équipe pour leur travail indispensable et patient, qui a permis de recueillir un nombre record de preuves de violations des droits humains.

Nous saluons également le travail de sensibilisation supplémentaire effectué au cours des douze derniers mois pour expliquer la mission complexe et sensible du Mécanisme d'enquête. Nous rendons hommage à la force et au courage des témoins qui coopèrent avec le mécanisme, risquant leurs propres vies pour que justice soit enfin rendue aux victimes des atrocités criminelles perpétrées au Myanmar depuis 2016, en premier lieu par les forces armées de la junte.

La documentation est un prérequis pour établir la responsabilité des auteurs des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, que la junte continue de perpétrer en toute impunité. Nous saluons dans ce contexte les trois affaires en cours, à la CIJ, à la CPI et par le parquet fédéral en Argentine.

Le Luxembourg réitère son appel aux autorités de fait du Myanmar d'arrêter immédiatement les violences contre la population civile et de libérer tous les prisonniers politiques. Nous exhortons tous les autres pays, en particulier les membres de l'ASEAN, à collaborer avec le mécanisme, afin de faciliter la tâche de ce dernier et de protéger victimes et témoins.

M. Koumjian,

Y a-t-il des pays, organisations ou entreprises privées avec lesquels une coopération structurée pourrait avancer le travail du mécanisme d'enquête indépendant ?

Je vous remercie.

(248 mots – temps de parole 1 min 30 s)